

L'obligation de contracter doit tomber et nous, praticiens, payons aujourd'hui déjà pour cela!

COMITÉ DE LA FMP

Malgré toutes les assurances solennelles, nos organisations professionnelles contribuent aujourd'hui déjà activement à la suppression de l'obligation de contracter. L'ASMAG a présenté l'automne dernier des propositions, tout comme la FMH a émis des possibilités de solution malgré la menace de référendum toujours présente. L'obligation de contracter va tomber.

Comment l'avenir se présente-t-il?

Les visions d'Orwell en Autriche: à partir de l'automne 2005, 18 000 cabinets médicaux seront examinés sous toutes les coutures. La responsable de cette évaluation est l'Österreichische Gesellschaft für Qualitätssicherung und Qualitätsmanagement in der Medizin (ÖQMed). Tous les médecins remplissant ses critères de qualité recevront un certificat qui sera également rendu public. Cette attestation de qualité servira au patient d'aide d'orientation. S'ils ne remplissent pas ces standards, les médecins recevront l'ordre de procéder à des améliorations à délai relativement bref (probablement trois mois). Faute de quoi ils seront menacés par des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat avec les caisses. Cette enquête sera probablement renouvelée tous les trois ans (BMS 2004; no 44, p. 234).

Ce qui se trame en Suisse

La SSMG et sa sœur autrichienne ÖSGAM travaillent en étroite collaboration au niveau international. Ces institutions ont par exemple réalisé ensemble la traduction allemande de la définition de la Médecine générale de la WONCA (PrimaryCare, 2003; 3: pp. 739-747).

Le contrôle et la promotion de qualité sont importants pour la SSMG. Mentionnons ici tout spécialement les instances facultaires pour la Médecine de Premier recours dans les universités (FIHAM), les cercles de qualité de Médecine générale, les cours de formation de modérateur, la revue «PrimaryCare», le label de qualité de formation continue «Recommandé par la SSMG» et ses exigences pointues, le website de déclarations des erreurs médicales «CIRSmedical», swisspep – Quali Doc et son dernier «bébé», le projet Praxisassessment (EPA/SIPA) (mise en consultation de la SSMG du 14 octobre sur la révision partielle de la Loi sur l'assurance-maladie, partie Managed Care).

Le projet EPA («Improving management in primary care project») valide des indicateurs de qualité sur le recensement et le contrôle de l'organisation et de la planification (management) en médecine de premier recours. Le but de cette initiative, dans l'optique de la participation suisse (projet commun de la FMH, d'EQUAM et de swisspep avec coordination de l'Association Suisse de Normalisation ASN, directeurs du projet Dr B. Künzi et G. v. Below, tous deux engagés dans une nouvelle division de la FMH pour le contrôle de qualité), est l'élaboration d'un set d'indicateurs validé, suisse et international, pour la mesure de qualité dans les cabinets de médecine générale, de même que d'un instrument validé permettant de documenter ces indicateurs (questionnaire, logiciel). En fonction des conditions cadres politiques, les instruments que cela donnera pourront également être utilisés pour les autorisations de pratique (PrimaryCare, 2003; 3: pp. 739-747). La SSMG travaille ici au front. Elle a soutenu la fondation de swisspep par 44 400 francs et financé l'ensemble de ce projet par quelque 90 000 francs. Le reste du financement est assuré par FMH Services (juridiquement une société coopérative) pour liquider le bilan et utiliser un management, mais surtout pour garder l'instrument EPA sous sa direction et son contrôle (protocole de la 27^e assemblée générale de la SSMG, PrimaryCare 2004; 4: no 49, p. 2004).

Lors de la Conférence des Présidents de la FMH du 2 décembre 2004, Jacques de Haller, Président de la FMH, a annoncé qu'une nouvelle division avait été fondée au sein du secrétariat général.

La FMH veut par là atteindre plusieurs buts:

- Validation et préparation de certifications, et contrôle
- Promotion de la qualité
- Perfectionnement de la formation professionnelle

L'obligation de contracter doit tomber et nous, praticiens, payons aujourd'hui déjà pour cela!

Swisspep, med-swiss.net / Qualimed-net, EQUAM et la FMH ont convenu de fonder le consortium TOPAS.CH pour promouvoir ensemble la qualité dans les cabinets médicaux et les réseaux de médecins. Ce consortium TOPAS.CH se fixe explicitement pour but de réunir les institutions de référence en matière de promotion de la qualité en médecine au sein d'une organisation faitière et d'un système générique, pour lutter contre une fragmentation du système de santé suisse (PrimaryCare 2004; 4: no 37, p. 689).

L'obligation de contracter tombe!

Un assouplissement de l'obligation de contracter semble possible non seulement à la FMH, mais aussi à la SSMG. «Mais un tel assouplissement (et pas nécessairement une abolition) impliquerait des conditions devant très clairement être définies par nous – le corps médical. Dont la définition d'une qualité médicale telle que nous la comprenons... En plus des caractéristiques déjà citées (titre de formation postgraduée, attestation de formation continue, preuve d'une gestion économique du cabinet médical), elle comporte d'autres critères que nous devons définir.» (V. Hansueli Späth, Président de la SSMG dans PrimaryCare; 5: no 1–2, p. 3.)

Analyse

Avec des ressources aussi bien financières que personnelles, la SSMG s'engage depuis plusieurs années dans le domaine du contrôle et de la promotion de qualité. Elle soutient des institutions tentant d'établir des programmes qualifiant les cabinets médicaux de manière standardisée. Jusqu'ici la SSMG et ses partenaires n'ont pas réussi à établir ces programmes onéreux sur le marché. En plus de la SSMG, d'autres institutions se sont fixées le même but (medi-swiss.net/Qualimed-net, EQUAM, etc.). Elles non plus ne sont pas parvenues à s'imposer dans le corps médical. Il n'y a manifestement aucun besoin sur le marché pour leur offre.

Ces organisations se sont maintenant rassemblées dans un consortium. Leur but commun est d'imposer un contrôle dit de qualité dans les cabinets médicaux. Avec le consortium TOPAS.CH, les cercles intéressés veulent éliminer toute concurrence entre eux et coordonner leurs intérêts sur le plan politique également. La FMH a officiellement participé à ce consortium. La FMH s'engage elle aussi maintenant dans cette direction.

La FMH, l'ASMAC et la SSMG semblent manifestement avoir abandonné la lutte contre l'abolition de l'obligation de contracter, inofficiellement. Sont-elles en train de concocter une nouvelle réglementation? De quoi aurait-elle l'air?

Dernier avertissement

En Autriche, les cabinets médicaux seront soumis tous les trois ans à l'inspection inquisitrice de la part de collègues. Celui qui semble ne pas correspondre aux standards de qualité – fixés par qui après tout? – sera puni. Dans le pire des cas il ne sera plus reconnu par les caisses maladie.

Tout ce qui précède fait craindre que la situation sera bientôt pareille en Suisse. Les deux sociétés médicales les plus importantes, l'ASMAC et la SSMG, vont dans cette direction. La FMH semble agir en parallèle. La SSMG et la FMH engagent des personnes et de l'argent dans l'établissement de programmes de contrôle de qualité, bien que les médecins aient prouvé qu'ils n'en avaient aucun besoin.

Il est grand temps que la FMH retrouve une communication ouverte et transparente. Bien qu'il ait été signalé à plusieurs reprises que la FMH a renoncé à défendre l'obligation de contracter, elle n'a lancé aucun concept alternatif dans la discussion. Faut-il qu'il y ait des faits dans la seconde révision de la LAMal pour que toute discussion devienne inutile au sein des sociétés? Nous, praticiens, seront-nous vendus, et nous payons pour cela? Le Comité central a reçu le mandat très clair de la Chambre médicale de défendre l'obligation de contracter. Si le Comité central est d'avis que ce mandat n'est pas réalisable, il doit le déclarer ouvertement. La base pourra ensuite décider de la suite des événements. Elle pourra alors décider si elle veut se soumettre à un diktat syndical, qu'elle devra suivre en esclave dans son cabinet médical, ou si elle ne préfère pas plutôt la libre concurrence. ●

*Pour le comité de la FMP
Dr méd. Ingrid L. Wyler-Brem
Présidente*

Die deutsche Fassung erschien im letzten Heft.